



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 JUIN 2017 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Chantal Raymond Marc Fredette Bruce MacNab Jake Chadwick
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :		Stephen Lloyd Tim Kalil

1. RÉSOLUTION 2017-046 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Séance ordinaire du 13 mai 2017

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
3.2 Correspondances
3.3 APLÉ
3.4 Suivi de la dernière séance
3.5 Période de question (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport de la direction générale
4.2 Comptes à payer adhésion
4.3 Résolution – Dépôt des états financiers 2016 : dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant
4.4 Résolution – Inscription de la Ville de Barkmere dans le programme de subvention TECQ
4.5 Résolution – Dépôt des états financiers comparatifs 2017

5. Infrastructures

- 5.1 Résolution – Octroi d'un contrat pour l'installation de pieux pour la construction d'un trottoir afin d'accéder aux nouveaux quais
5.2 Résolution – Demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018
5.3 Résolution – Achat de planche de composite pour couvrir le trottoir
5.4 Résolution – Octroi d'un contrat de menuiserie pour la porte de garage

6. Environnement

- 6.1 Résolution – Adhésion à l'organisme de bassins versants RPNS

7. Services publics

- 7.1 Résolution – Adoption du plan de sécurité publique de la Ville de Barkmere

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 8.1 Rapport du maire



8.2 Résolution – Substitution du Maire par le conseiller Marc Fredette au prochain conseil des Maires de la MRC des Laurentides

9. Levée de l'assemblée

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 RÉSOLUTION 2017-047 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2017

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le maire Trépanier annonce de bonnes nouvelles pour le dossier de l'Internet à haute-vitesse, FILAU a débuté l'installation des antennes et équipements pour desservir Barkmere. Déjà une antenne peut être aperçue du côté de la baie Miller, qui servira à desservir le côté est du Lac. Le village sera desservi par une antenne située à Arundel, qui devrait être en cours d'installation également. Pour le côté ouest du Lac, FILAU cherche toujours à s'entendre avec un des propriétaires des terrains situés sur le chemin Duncan Est ou Ouest. Nous nous attendons donc à ce que le service soit disponible dès cet été, nous aviserons la population dès que nous aurons d'autres nouvelles.

Les travaux débiteront bientôt sur la ligne électrique de dérivation Grand-Brûlé. Rappelons-nous qu'à Barkmere, cette ligne longera la ligne existante à la tête du Lac. Tel que promis durant les travaux du comité de consultation, Hydro-Québec s'engage à minimiser les impacts environnementaux des travaux et visuels des pylônes additionnels. Le maire Trépanier rencontrera Hydro-Québec à ce sujet le 20 juin prochain, pour obtenir la liste des mesures qui seront prises durant les travaux pour protéger cette section sensible de notre municipalité.

Les terrains à l'entrée du village, ont été vendus à l'encan la semaine dernière pour non-paiement de taxes.

La Cour municipale de Ste-Agathe-des-Monts a rendu un jugement cette semaine en faveur de la Ville de Barkmere dans un dossier d'abattage illégal d'arbres. Selon les règlements de la Ville, non seulement une amende est imposable pour l'infraction, mais le propriétaire des lieux doit également procéder au reboisement. Le juge Michel Lalande a ainsi émis une ordonnance en ce sens. Le maire rappelle qu'il est possible d'abattre des arbres morts et/ou dangereux, simplement en faisant une demande de certificat d'autorisation à la Ville, et que ce certificat est gratuit.

Le premier Éco-centre mobile de l'été a lieu ce weekend, au débarcadère du chemin des Jésuites. Vous pouvez y apporter matériaux de constructions, déchets dangereux, et gros rebuts. Une autre collecte aura lieu les 12 et 13 août.



3.2 Correspondances

Nous avons reçu une correspondance de Mme Susan De Schulthess à l'effet que le quai pour les entrepreneurs du côté du chemin des Jésuites n'est pas accessible aux résidents qui veulent y accoster pour leur propres matériaux. Selon Mme De Schulthess, l'intention du Conseil était que ce quai devait servir à la fois à l'entrepreneur qui le loue et aux résidents comme zone de transbordement temporaire. La Ville va revoir les conditions de location de l'entrepreneur, ainsi que les plans originaux d'utilisation tel que définis par le Conseil en 2008-2009.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'était présent.

3.4 Suivi de la dernière séance

L'entente avec la Régie d'Incendie du Nord-Ouest des Laurentides (RINOL) a été signée le mois dernier. Selon cette entente, la Ville et la Régie doivent maintenant s'entendre sur les modalités d'une entente d'une durée de cinq années, qui débutera en 2018. La majeure partie de l'entente actuelle sera reconduite, mais les coûts vont augmenter.

La Ville a procédé à l'achat et l'installation de quais de location supplémentaires, qui sont localisés entre les abris à bateaux Miller. Reste à construire un trottoir d'accès, une résolution en ce sens est à l'ordre du jour du Conseil du 10 juin.

3.5 Période de question (30 minutes)

Début de la période de question : 10h14

Andrea Leber : avec la nouvelle entente de couverture d'incendie, la ville a-t-elle l'obligation de mettre ces chemins aux normes.

Non

Monsieur Derek Marpole : comment pouvons-nous accéder au nouveau quai de location.

Nous ferons construire un trottoir d'accès. Il y a à l'ordre du jour une résolution à ce sujet.

Monsieur Derek Marpole : qu'arrive t-il avec le dossier des abris à bateau de monsieur Gordon Miller.

Nous travaillons toujours sur ce dossier et suivant des rencontres avec Monsieur Miller, nous sommes en attente de propositions de sa part.

Fin de la période de question : 10h29

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

Pour votre information, dans l'éventualité d'un déversement d'hydrocarbures dans l'eau ou sur la terre, nous avons fait l'acquisition de boudins et de tampons absorbants. Vous pourrez les récupérer au garage municipal. À noter que l'éco-centre a lieu ce week-end.

Nous avons émis 5 permis de construction, 3 certificats d'autorisation, aucune demande de PIIA et aucune demande de lotissement. Nous n'avons pas reçu de



confirmation de pompage septique. En ce qui concerne les transferts, nous avons reçu de la MRC des Laurentides 3 transactions soit :

- 1) Reprise d'actif par saisie.
- 2) Vente de Renée Provost à 3119271 canada inc. Marc Lefebvre pour un abri à bateau
- 3) Vente de Paul Fleming à Barbara Malcolmson Baily pour une résidence situé au 76 chemin Patry

4.2 RÉSOLUTION 2017-048 - Comptes à payer adhésion

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-637	Hydro-Québec	\$878,31	2017-05-23	Électricité 199 ch. Barkmere	Electricity 199 Barkmere Road
EFP-638		\$1 877,40	2017-05-17	Paie période finissant 13 mai 2017	Pay period ending May 13,2017
EFP-639		\$1 433,11	2017-05-17	Paie période finissant 13 mai 2017	Pay period ending May 13,2017
EFP-640		\$189,05	2017-05-17	Paie période finissant 13 mai 2017	Pay period ending May 13,2017
EFP-641		\$806,30	2017-05-17	Paie période finissant 13 mai 2017	Pay period ending May 13,2017
EFP-642		\$1 877,40	2017-05-31	Paie période finissant 27 mai 2017	Pay period ending May 27,2017
EFP-643		\$1 433,11	2017-05-31	Paie période finissant 27 mai 2017	Pay period ending May 27,2017
EFP-644	Annulé/Cancelled				
EFP-645		\$869,26	2017-05-31	Paie période finissant 27 mai 2017	Pay period ending May 27,2017
EFP-646		\$278,90	2017-05-31	Paie période finissant 27 mai 2017	Pay period ending May 27,2017
EFP-647	Bell	\$91,41	2017-06-13	Ligne téléphonique hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-648	Mastercard	\$283,57	2017-06-05	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
EFP-649		\$820,71	2017-05-31	Paie période finissant 27 mai 2017	Pay period ending May 27,2017
EFP-650	Hydro-Québec	\$374,38	2017-06-21	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
PPA	Paiements Globaux Canada SENC	\$40,24	2017-05-01	Location de base mensuel carte débit	Monthly debit card base location
		\$11 253,15		Total- Règlement 213	Total- Bylaw 213
4286	OBVRPNS	\$100,00	2017-06-10	Adhésion 2017	2017 membership
4287	Brault & Martineau	\$200,06	2017-06-16	Réfrigérateur	Fridge
4288	Laurentides Télécommunication	\$787,59	2017-06-10	Installation antenne	Antenna installation
4289	Serrurier Magic S.E.N.C.	\$137,97	2017-06-23	Clés + barrière lac	Keys + lake barrier
4290	Municipalité du Canton d'Arundel	\$2 713,04	2017-06-15	Entente premiers répondants	First responders agreement
4291	Ministère des finances (CEH)	\$230,00	2017-06-23	Barrage droits annuels	Dam annual fees
4292	MRC des Laurentides	\$25 819,00	2017-06-30	Règlements 328-2016 & 326-2016	Bylaws 328-2016 & 326-2016
4293	Ministre des Finances (SQ)	\$33 154,00	2017-06-30	Services de la Sûreté du Québec	Services from Sûreté du Québec
4294	Groupe Québéco inc.	\$415,68	2017-06-10	Installation sortie d'eau - garage	Water outlet installation - garage
4295	Tremblay Savoie Lapierre	\$1 268,87	2017-06-10	Consultation légale	Legal consulting
4296	Tim Kalil	\$1 800,00	2017-06-10	Présentoirs pour centre communautaire	Display units for community center
4297	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$148,05	2017-06-15	Quincaillerie	Hardware
4298	Gilbert Miller & Fils Ltée	\$2 104,04	2017-06-27	Travaux divers et déplacement cabanon	Miscellaneous work and shed relocation
4299	Kenneth Walker	\$289,00	2017-06-10	Livraison présentoirs	Display units delivery
4300	Steve Deschênes	\$669,12	2017-06-10	Compte de dépenses	Expenses account
4301	Anne Létourneau	\$450,49	2017-06-10	Compte de dépenses	Expenses account
4302	Eastman Systems	\$339,04	2017-07-06	Impression bulletins	Newsletter printing
4303	André Charest, CPA	\$7 513,62	2017-06-10	Audit 2016	2016 audit
4304	J.V. Maintenance Inc.	\$172,46	2017-06-30	Remise à l'eau quai	Dock launch
4305	Shayne O'Shaughnessy	\$500,00	2017-07-03	Barge + main-d'oeuvre nouveaux quais flottants	Barge + labour for new floating docks
4306	Alissa Meurs	\$257,63	2017-06-10	Nettoyage Hôtel de ville + compte de dépenses	Town Hall cleaning + expenses account
4307	Chantal Raymond	\$164,18	2017-06-10	Compte de dépenses	Expenses account
4308	Photocopies Illico	\$165,75	2017-06-30	Photos cour municipale	Photos Municipal Court
4309	Dave Williams Roy	\$2 015,62	2017-06-10	Compte de dépenses	Expenses account
4310	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$148,05	2017-06-10	Quincaillerie	Hardware
	TOTAL	\$92 816,41			

4.3 RÉSOLUTION 2017-049 – Dépôt des états financiers 2016 : dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le rapport financier de la Ville de Barkmere, pour l'année 2016, soit adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville ;

ET



QUE le rapport de l'auditeur indépendant, accompagnant ledit rapport financier 2016, soit également adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville.

ADOPTÉE

4.4 RÉSOLUTION 2017-050 – Inscription de la Ville de Barkmere dans le programme de subvention TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

4.5 RÉSOLUTION 2017-051 – Dépôt des états financiers comparatifs 2017

CONSIDÉRANT l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le rapport financier comparatif 2017 de la Ville de Barkmere, soit adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville ;

ADOPTÉE



5. Infrastructures

5.1 RÉSOLUTION 2017-052 – Installation de pieux pour la construction d’un trottoir afin d’accéder aux nouveaux quais

CONSIDÉRANT la résolution 2017-038;

CONSIDÉRANT QUE pour accéder aux nouveaux quais et fixer ces derniers à la berge il faudra construire un trottoir ;

CONSIDÉRANT QUE ce trottoir sera construit sur des pieux ;

En conséquence, il est proposé par Bruce MacNab, secondé par Chantal Raymond, et résolu à l’unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere octroi un contrat d’installation de pieux incluant la structure portante de la surface de marche à Techno-Pieux Laurentides et que le coût d’achat et d’installation n’excède pas 15 575 \$ excluant les taxes et ce tel que prévu à leur soumission cette dépense sera subventionnée par le programme TECQ;

ADOPTÉE

5.2 RÉSOLUTION 2017-053 – Demande de subvention au programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere souhaite améliorer la sécurité, la fonctionnalité et diminuer l’impact environnemental des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) permet de procéder à ce type d’amélioration sur le réseau routier de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

DE DÉPOSER une demande de subvention de 13 925 \$ dans le cadre du PAARRM ;

ET

D’AUTORISER le Directeur général à signer et transmettre tous documents nécessaires concernant cette demande de subvention.

ADOPTÉE

5.3 RÉSOLUTION 2017-054 – Achat de planche de composite pour couvrir le trottoir

CONSIDÉRANT la résolution 2017-038;

CONSIDÉRANT QUE pour accéder aux nouveaux quais et fixer ces derniers à la berge il faudra construire un trottoir ;

CONSIDÉRANT QUE ce trottoir sera construit sur des pieux incluant un structure portante pour la surface de marche ;

CONSIDÉRANT QUE la surface de marche du trottoir devra être construite en planche de composite ;

En conséquence, il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l’unanimité des membres présents :



Que la Ville de Barkmere octroi un contrat d'achat de planche de composite à Quais Laurentiens et que le coût d'achat n'excède pas 10 868 \$ excluant les taxes et ce tel que prévu à leur soumission cette dépense sera subventionnée par le programme TECQ;

ADOPTÉE

5.4 RÉSOLUTION 2017-055 – Octroi d'un contrat de menuiserie pour la porte de garage

CONSIDÉRANT la résolution 2016-103;

CONSIDÉRANT QUE pour installer la porte de garage, nous devons procéder à des travaux de menuiserie afin de procéder à une ouverture dans le mur afin d'installer la porte de garage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission reçue de l'entreprise Portes de garages des Laurentides au coût total de 1 700,00 \$ plus les taxes applicables pour l'installation d'une porte de garage.

ET

QUE les sommes soient prises dans le surplus non-affecté de la Ville

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1 RÉSOLUTION 2017-056 – Adhésion pour devenir membre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVRPNS)

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRPNS s'implique depuis sa création dans nombreux projets visant à améliorer les connaissances et l'expertise au niveau des lacs et de la protection des écosystèmes aquatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere est membre de cet organisme ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle pour le secteur municipal est de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit désigner son représentant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

DE PAYER la cotisation 2017 au montant de 100,00 \$ à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon;

ET

DE NOMMER le conseiller Jake Chadwick à titre de représentant de la Ville de Barkmere auprès de cet organisme.

ADOPTÉE

7. Services publics

7.1 RÉSOLUTION 2017-057 – Adoption du plan de sécurité publique de la Ville de Barkmere



ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique.

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Barkmere reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Steve Deschenes
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Dave Roy
Coordonnateur de site	Steve Deschenes & Dave Roy
Responsable Administration	Steve Deschenes
Responsable Sécurité-incendie	Jean Lacroix RINOL
Responsable Communications	Luc Trépanier
Responsable Sécurité des personnes	Steve Deschenes & Croix Rouge
Responsable Services aux personnes sinistrées	Chantal Raymond
Responsable Services techniques	Stéphane Brosseau
Responsable Transports	Stéphane Brosseau

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉE

8. M.R.C et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

Le maire n'a rien de particulier à rapporter du dernier Conseil des Maires, celui-ci n'ayant traité que de points administratifs ou n'ayant aucun impact pour la Ville de Barkmere. Une note intéressante : la directrice générale Nancy Pelletier a participé à un programme d'échange avec le Burkina-Faso en Afrique. À part s'être cassée la jambe en travaillant avec les municipalités locales, Nancy a constaté que celles-ci ont déjà l'Internet à haute vitesse disponible partout dans ce pays du tiers monde. Nous attendons toujours, sans compter le service de téléphonie cellulaire qui ne fonctionne pas au village...

8.2 RÉSOLUTION 2017-058 – Substitution du Maire par le conseiller Marc Fredette au prochain conseil des Maires de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE le Maire Luc Trépanier ainsi que le Maire-suppléant Jake Chadwick ne peuvent assister au prochain Conseil des Maires de la MRC des Laurentides ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

DE mandater le conseiller Marc Fredette à représenter la Ville de Barkmere à la séance du Conseil des Maires de la MRC des Laurentides du 15 juin 2017 et que le droit de vote lui soit attribué ainsi que les allocations de dépenses attribuables.

ADOPTÉE

9. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 juillet 2017, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 RÉSOLUTION 2017-059 - Levée de la séance

Il est 11h05

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour mai 2017 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
03-mai-17	2017	C	01	Rénovation	2143	Rénovation à grande échelle d'un chalet existant. Le projet fût soumis et approuvé par PIIA.
09-mai-17	2017	C	02	Construction	2890	Construction de 2 remises adjacentes ainsi qu'une cabine pour dormir.
12-mai-17	2017	C	03	Rénovation	1550	Rénovation d'un cabanon existant. Nouvelle structure de toit avec pente à 2 versants.
25-mai-17	2017	C	06	Construction	5998	Construction d'un garage détaché ainsi qu'une cabine pour dormir.
31-mai-17	2017	C	08	Rénovation	5999	Réfection de la toiture existante avec un bardeau d'asphalte.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
29-mai-17	2017	CA	03	Rénovation	2504	Instalation de pieux en acier galvanisé pour corrigé un probleme de structure sur le quai à droite de l'abri à bateau.
16-mai-17	2017	CA	04	Ouvrage rive / littoral	6640	Agrandissement d'un quai flottant existant.
16-mai-17	2017	CA	05	Ouvrage rive / littoral	6640	Construction d'un escalier situé en bande riveraine.